Exclaim! Media's *CLAYFACE* - Contest

Contest Rules

The Exclaim! Media's *'CLAYFACE'* Contest (THE "Contest") IS INTENDED TO BE CONDUCTED IN CANADA ONLY AND SHALL BE CONSTRUED AND EVALUATED ACCORDING TO APPLICABLE CANADIAN LAW. NO PURCHASE IS NECESSARY. VOID IN WHOLE OR PART WHERE PROHIBITED BY LAW. ENTRY IN THIS CONTEST CONSTITUTES ACCEPTANCE OF THESE CONTEST RULES (THE "Contest Rules").

1. **ELIGIBILITY.** To be eligible for this Contest, an individual must be a legal resident of Canada and at least 18 years of age.

 Employees of Exclaim! Media Inc. (the "Sponsor"), Warner Bros. Entertainment Canada Inc., their respective parents, affiliates, subsidiaries, related companies, advertising and promotional agencies (collectively the "Contest Entities"), and the household members of any of the above, are not eligible to participate in the Contest.

 Warner Bros Entertainment Canada Inc., and its parent, affiliates and subsidiaries are not responsible for the promotion, administration or execution of this Contest. By entering this Contest, you agree to completely release Warner Bros. Entertainment Canada Inc., and its parent, affiliates and subsidiaries from any liability.
2. The Sponsor shall have the right at any time to require proof of identity and/or eligibility to participate in the Contest. Failure to provide such proof may result in disqualification. All personal and other information requested by and supplied to the Sponsor for the purpose of the Contest must be truthful, complete, accurate and in no way misleading. The Sponsor reserves the right, in its sole discretion, to disqualify any entrant should such an entrant at any stage supply untruthful, incomplete, inaccurate or misleading personal details and/or information.
3. **CONTEST PERIOD.** The Contest begins at 10:00 AM EDT Eastern Daylight Time ("EDT") on **SEPTEMBER 29, 2026** and ends at 10:00 AM EDT on **OCTOBER 9, 2026** (the "Contest Period"), after which time the Contest will be closed and no further entries shall be accepted.
4. **HOW TO ENTER.**
 1. There is no purchase necessary to enter the Contest. Enter using the method of entry outlined below. No entries will be accepted by any other means. To enter the Contest, fully complete and submit the entry form located at **exclaim.ca/contests/win-a-pair-of-passes-to-see-clayface-plus-a-limited-edition-comic-book**
 2. As part of the entry form, you must correctly answer the one (1) skill-testing question included on the entry form.
 3. Limit of one (1) entry per person and per email address. Subsequent attempts made by the same individual to submit multiple entries by using multiple or false contact information or otherwise may be disqualified. Entries generated by a script, computer programs, macro, programmed, robotic or other automated means are void and may be disqualified.
 4. Entries must be received no later than the end of the Contest Period. Entries will be declared invalid if they are late, illegible, incomplete, damaged, irregular, mutilated, forged, garbled or mechanically or electronically reproduced. No communication or correspondence will be exchanged with entrants except with the entrant selected for a Prize.
 5. Entries received online shall be deemed to be submitted by the authorized account holder of the e-mail address associated with the entry. For the purpose of the Contest Rules, "authorized account holder" of an e-mail address is defined as the natural person who is assigned to an e-mail address by an Internet access provider, on-line service provider, or other organization responsible for assigning e-mail addresses for the domain associated with the submitted e-mail address. Selected entrant may be required to provide the Sponsor with proof that the selected entrant is the authorized account holder of the e-mail address associated with the winning entry.
5. **PRIZE**.
 1. **PRIZING** There are a total of **five (5) prizes** (each, a "Prize") available to be won by the Contest winners ("Winner"). Each Prize consists of **one (1) promotional code (“Promotional Code”) redeemable for one (1) pair of run-of-engagement passes to see *CLAYFACE* at any Cineplex theatre in Canada, and one (1) limited-edition CLAYFACE comic book.** The approximate retail value of each Prize is **Seventy-Six Dollars Seventy-Two Cents ($76.72 CAD).** Cineplex Promotional Codes are subject to the following terms and conditions: The Promotional Code offer is available for redemption online only, towards theatrical tickets for performances of ***CLAYFACE*** only, including but not limited to 3D, UltraAVX®, D-BOX, Prime Seats and VIP admission (legal drinking age only), up to $36.72 (“Value”). If the purchase price of the tickets including taxes is more than the Value, the difference is the purchaser’s responsibility. If the cost of tickets, including taxes, are less than the Value, the balance will not be carried over to another transaction. Scene+TM points are not issued on free admission tickets. Tickets for particular theatres/movies are subject to availability. Offer expires **November 11,** 2026, and may be revoked, terminated, cancelled, or modified at any time without notice. This offer cannot be combined with any other promotion, coupon or discount, and is not valid on past purchases, transferable to any other film, redeemable for cash or credit, or valid for re-sale. Limit of one (1) offer per transaction. ADDITIONAL RESTRICTIONS MAY APPLY. NO SUBSTITUTIONS.

2. Winners are not entitled to monetary difference between actual prize value and stated approximate prize value, if any. Winner and guest will be responsible for transportation to and from the theatre and any other expense not explicitly included in the Prize.
3. Prizes must be accepted as awarded and cannot be transferred, assigned, substituted or redeemed for cash, except at the sole discretion of the Sponsor. Any unused portion of a Prize will be forfeited and have no cash value. The Sponsor reserves the right, in its sole discretion, to substitute a prize of equal or greater value if a Prize (or any portion thereof) cannot be awarded for any reason.
4. The Sponsor shall not assume any liability for lost, damaged or misdirected Prizes.

6. **WINNER SELECTION.**

Five (5) Winners shall be selected as follows:

1. On or about noon ET on October 9, 2026 in Toronto, Ontario, a random draw will be held by the Sponsor from all eligible entries received during the Contest Period. **Five (5) entrants** will be randomly selected from all eligible entries from eligible entrants to win a prize. **The first Five (5) drawn** will be eligible to win the Prize. Upon an entry being drawn, the Sponsor will verify that the one (1) skill test question on selected entrant's entry form has been correctly answered. If it has not, such entry will be disqualified and an alternate potential winner will be randomly selected for the applicable Prize. The odds of winning a Prize depend on the total number of eligible entries received during the Contest Period. Limit of one (1) Prize per person. Before being declared a Winner, each selected entrant shall be required to correctly answer, without assistance a mathematical skill-testing question to be administered over the phone or in writing.
2. If, as a result of an error relating to the entry process, drawing or any other aspect of the Contest, there are more selected entrants than contemplated in these Contest Rules, there will be a random draw amongst all eligible Prize claimants after the Contest's closing date to award the correct number of Prizes.
3. The Sponsor or its designated representative will make an effort to contact each selected entrant by email or telephone (using the information provided at the time of entry) within one (1) business day of the draw. If the selected entrant cannot be contacted within the timeframe outlined in the email, or there is a return of any notification as undeliverable, or if the required Release (as described below) are not returned within the timeframe outlined on them or if the mathematical skill-testing question is not correctly answered; then the selected entrant will be disqualified (and will forfeit all rights to the prize) and the Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, to randomly select an alternate eligible entrant from among the remaining eligible entries (in which case the forgoing provisions of this section shall apply to such new selected entrant).
4. Each potential Prize winner must sign and return a release form (the "Release") within the time frame specified by the Sponsor, which (i) confirms compliance with these rules; (ii) acknowledges acceptance of the prize as awarded; (iii) releases the Contest Entities and each of their respective officers, directors, agents, representatives, successors and assigns (collectively, the "Releases") from any and all liability in connection with this Contest, the selected entrant's participation therein and/or the awarding and use/misuse of the prize or any portion thereof; and (iv) agrees to the publication, reproduction and/or other use of the selected entrant's name, address, voice, statements about the Contest and/or photograph or other likeness without further notice or compensation, in any publicity or advertisement carried out by Sponsor in any manner whatsoever, including print, broadcast or the internet. If the selected entrant fails to sign and return the Release within the time frame specified, then they will be disqualified (and will forfeit all rights to the prize) and the Sponsor reserves the right, in its sole and absolute discretion, to randomly select an alternate eligible entrant from among the remaining eligible entries (in which case the forgoing provisions of this section shall apply to such new selected entrant).
5. **INDEMNIFICATION BY ENTRANT**. By entering the Contest, entrant releases and holds Releasees harmless from any and all liability for any injuries, loss or damage of any kind to the entrant or any other person, including personal injury, death, or property damage, resulting in whole or in part, directly or indirectly, from acceptance, possession, use or misuse of the Prize, participation in the Contest, any breach of the Contest Rules, or in any Prize-related activity. The entrant agrees to fully indemnify Releasees from any and all claims by third parties relating to the Contest, without limitation.

7. **LIMITATION OF LIABILITY**. The Sponsor assumes no responsibility or liability for lost, late, unintelligible/illegible, falsified, damaged, misdirected or incomplete entries, notifications, responses, replies or any Release, or for any computer, online, software, telephone, hardware or technical malfunctions that may occur, including but not limited to malfunctions that may affect the transmission or non-transmission of an entry. The Sponsor is not responsible for any incorrect or inaccurate information, whether caused by website users or by any of the equipment or programming associated with or utilized in the Contest or by any technical or human error which may occur in the administration of the Contest. The Sponsor assumes no responsibility for any error, omission, interruption, deletion, defect, delay in operation or transmission, communications line failure, theft or destruction or unauthorized access to, or alteration of, entries. The Sponsor is not responsible for any problems, failures or technical malfunction of any telephone network or lines, computer online systems, servers, providers, computer equipment, software, e-mail, players, or browsers, on account of technical problems or traffic congestion on the Internet, at any website, or on account of any combination of the foregoing. The Sponsor is not responsible for any injury or damage to entrant or to any computer or mobile device related to

or resulting from participating or downloading materials in this Contest. Entrant assumes liability for injuries caused or claimed to be caused by participating in the Contest, or by the acceptance, possession, use of, or failure to receive any prize. The Sponsor assumes no responsibility or liability in the event that the Contest cannot be conducted as planned for any reason, including those reasons beyond the control of the Sponsor, such as infection by computer virus, bugs, tampering, unauthorized intervention, fraud, technical failures, or corruption of the administration, security, fairness, integrity or proper conduct of this Contest, the Contest Website and/or exclaim.ca.

8. **CONDUCT**. By participating in the Contest, each entrant agrees to be bound by the Contest Rules, which will be posted at the Contest Website and made available at Exclaim!, 849A Bloor Street West, Toronto, Ontario, M6G 1M3 throughout the Contest Period. Entrant further agrees to be bound by the decisions of the Sponsor, which shall be final and binding in all respects. The Sponsor reserves the right, in its sole discretion, to disqualify any entrant found to be: (a) violating the Contest Rules; (b) tampering or attempting to tamper with the entry process or the operation of the Contest; the Contest Website, or any exclaim.ca website; (c) violating the terms of service, conditions of use and/or general rules or guidelines of any exclaim.ca property or service; and/or (d) acting in an unsportsmanlike or disruptive manner, or with intent to annoy, abuse, threaten or harass any other person. CAUTION: ANY ATTEMPT TO DELIBERATELY DAMAGE THE CONTEST WEBSITE, OR ANY RELATED WEBSITE OR UNDERMINE THE LEGITIMATE OPERATION OF THE CONTEST MAY BE A VIOLATION OF CRIMINAL AND CIVIL LAWS. SHOULD SUCH AN ATTEMPT BE MADE, THE SPONSOR RESERVES THE RIGHT TO SEEK REMEDIES AND DAMAGES TO THE FULLEST EXTENT PERMITTED BY LAW, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO CRIMINAL PROSECUTION. Winner and his/her companion must at all times behave appropriately when taking part in the Prize and observe the Contest Rules and any other rules or regulations in force at the applicable locations. The Sponsor reserves the right to remove from the Prize-related location, any Winner and his/her companion who breaks such rules and/or fails to behave appropriately and to disqualify such Winner and companion.
9. **PRIVACY / USE OF PERSONAL INFORMATION**. By participating in the Contest, entrant: (i) grants Sponsor the right to use his/her name, mailing address, telephone number, and e-mail address ("Personal Information") for the purpose of administering the Contest, including but not limited to contacting and announcing the winner; (ii) grants to the Sponsor the right to use his/her Personal Information for publicity and promotional purposes relating to the Contest, in any and all media now known or hereafter devised, without further compensation unless prohibited by law.
10. **TERMINATION**. Sponsor reserves the right, in its sole discretion to terminate the Contest, in whole or in part, and/or modify, amend or suspend the Contest, and/or the Contest Rules in any way, at any time, for any reason without prior notice.
11. **LAW**. These are the official Contest Rules. The Contest is subject to applicable federal, provincial and municipal laws and regulations. The Contest Rules are subject to change without notice in order to comply with any applicable federal, provincial and municipal laws or the policy of any other entity having jurisdiction over the Sponsor. All issues and questions concerning the construction, validity, interpretation and enforceability of the Contest Rules or the rights and obligations as between the entrant and the Sponsor in connection with the Contest shall be governed by and construed in accordance with the laws of the province of Ontario including procedural provisions without giving effect to any choice of law or conflict of law rules or provisions that would cause the application of any other jurisdiction's laws.
12. **LANGUAGE DISCREPANCY**. In the event of any discrepancy or inconsistency between the terms and conditions of these Contest Rules and disclosures or other statements contained in any Contest-related materials, including but not limited to the Contest entry form, or point of sale, television, print or online advertising, the terms and conditions of these Contest Rules shall prevail, govern and control.

CLAYFACE © & TM DC © 2026 Warner Bros. Ent. All Rights Reserved.

Concours CLAYFACE d'Exclaim! Media

Règlement du concours

Le concours 'CLAYFACE' d'Exclaim! Media (le « Concours ») EST DESTINÉ À ÊTRE TENU AU CANADA SEULEMENT ET DOIT ÊTRE INTERPRÉTÉ ET ÉVALUÉ CONFORMÉMENT AUX LOIS CANADIENNES APPLICABLES. AUCUN ACHAT N'EST REQUIS. NUL EN TOUT OU EN PARTIE LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT. LA PARTICIPATION À CE CONCOURS CONSTITUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT (le « Règlement du concours »).

1. **ADMISSIBILITÉ**. Pour être admissible au Concours, une personne doit être un résident légal du Canada et être âgée d'au moins 13 ans.

 Les employés d'Exclaim! Media Inc. (le « Commanditaire »), de Warner Bros. Entertainment Canada Inc., leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, sociétés liées, agences de publicité et de promotion (collectivement, les « Entités du concours »), ainsi que les membres de leur ménage respectif, ne sont pas admissibles à participer au Concours.

 Warner Bros. Entertainment Canada Inc., ainsi que ses sociétés mères, sociétés affiliées et filiales, ne sont pas responsables de la promotion, de l'administration ou de l'exécution de ce Concours. En participant à ce Concours, vous acceptez de dégager entièrement Warner Bros. Entertainment Canada Inc., ainsi que ses sociétés mères, sociétés affiliées et filiales, de toute responsabilité.

2. Le Commanditaire se réserve le droit, en tout temps, d'exiger une preuve d'identité et/ou d'admissibilité afin de participer au Concours. Le défaut de fournir une telle preuve peut entraîner la disqualification. Tous les renseignements personnels ou autres demandés par le Commanditaire et fournis à celui-ci aux fins du Concours doivent être véridiques, complets, exacts et ne doivent en aucun cas être trompeurs. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout participant si celui-ci fournit, à quelque étape que ce soit, des renseignements personnels et/ou autres faux, incomplets, inexacts ou trompeurs.

3. **PÉRIODE DU CONCOURS.** Le Concours débute à 10 h 00, heure avancée de l'Est (« HAE »), le **29 Septembre 2026** et se termine à 10 h 00 HAE le **9 Octobre 2026** (la « Période du concours »), après quoi le Concours sera fermé et aucune autre participation ne sera acceptée.

4. **COMMENT PARTICIPER.**

1. Aucun achat n'est requis pour participer au Concours. Participez en utilisant la méthode de participation décrite ci-dessous. Aucune participation ne sera acceptée par tout autre moyen. Pour participer au Concours, remplissez complètement et soumettez le formulaire de participation situé à l'adresse suivante:
exclaim.ca/contests/win-a-pair-of-passes-to-see-clayface-plus-a-limited-edition-comic-book
2. Dans le cadre du formulaire de participation, vous devez répondre correctement à l'un (1) des questions d'habileté mathématique incluses dans le formulaire.
3. Limite d'une (1) participation par personne et par adresse courriel. Toute tentative subséquente par une même personne de soumettre plusieurs participations en utilisant plusieurs ou de fausses coordonnées ou autrement peut entraîner une disqualification. Les participations générées par un script, des programmes informatiques, des macros, des moyens programmés, robotiques ou autres moyens automatisés sont nulles et peuvent être disqualifiées.
4. Les participations doivent être reçues au plus tard à la fin de la Période du concours. Les participations seront déclarées invalides si elles sont en retard, illisibles, incomplètes, endommagées, irrégulières, mutilées, falsifiées, brouillées ou reproduites mécaniquement ou électroniquement. Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants, sauf avec le participant sélectionné pour un Prix.
5. Les participations reçues en ligne seront réputées avoir été soumises par le titulaire autorisé du compte de l'adresse courriel associée à la participation. Aux fins du présent Règlement du concours, le « titulaire autorisé du compte » d'une adresse courriel est défini comme la personne physique à qui une adresse courriel est attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou toute autre organisation responsable de l'attribution des adresses courriel pour le domaine associé à l'adresse courriel soumise. Le participant sélectionné peut être tenu de fournir au Commanditaire une preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de l'adresse courriel associée à la participation gagnante.

5. **PRIX.**
1. DOTATION Il y a **un (1) Grand Prix** (« Grand Prix ») à gagner par les gagnants du Concours (« Gagnant »). Le Grand Prix peut aussi être désigné individuellement au présenté comme un « Prix ». **Le Grand Prix consiste en (1) carte de crédit prépayée de 500 $ et un ensemble-cadeau comprenant un (1) code promotionnel (« Code promotionnel ») échangeable contre une (1) paire de billets laissez-passer valables pendant toute la durée de l'affiche pour voir CLAYFACE dans n'importe quel cinéma Cineplex au Canada**. **La valeur au détail approximative du Grand Prix est de Soixante-seize dollars et soixante-douze cents (76,72 $ CAD).** Les codes promotionnels Cineplex sont assujettis aux conditions générales suivantes L'offre de code promotionnel est en vigueur en ligne uniquement pour les billets de cinéma pour les représentations du film « CLAYFACE » seulement, y compris, mais sans s'y limiter, les admissions 3D, UltraAVX®, D-BOX, Places de choix et VIP (pour les invités ayant l'âge légal de boire de l'alcool seulement), jusqu'à $36.72 (la « valeur »). Si le prix d'achat des billets, taxes comprises, est supérieur à la valeur, la différence est à la charge du client. Si le coût des billets, taxes comprises, est inférieur à la valeur, le solde ne sera pas reporté à une autre transaction. Les billets gratuits ne donnent pas droit à des points Scène+MC. Les billets pour des cinémas ou des films en particulier sont sous réserve de la disponibilité. L'offre prend fin **11 novembre 2026** et peut être révoquée, résiliée, annulée ou modifiée à tout moment sans préavis. Cette offre ne peut être jumelée à aucun autre coupon, rabais ou promotion, et n'est pas valable sur les achats antérieurs, ni transférable à tout autre film, ni échangeable contre de l'argent comptant ou un crédit, ni valable pour la revente. Limite d'une (1) offre par transaction. DES RESTRICTIONS SUPPLÉMENTAIRES PEUVENT S'APPLIQUER. AUCUNE SUBSTITUTION PERMISE.
2. Le gagnant n'a pas droit à la différence monétaire entre la valeur réelle du Prix et la valeur approximative indiquée, le cas échéant. Le gagnant et son invité seront responsables du transport aller-retour jusqu'au cinéma ainsi que de toute autre dépense non expressément incluse dans le Prix.
3. Le Prix doit être accepté tels qu'attribué et ne peut pas être transféré, cédé, substitué ni échangé contre de l'argent comptant, sauf à la seule discrétion des Commanditaires. Toute portion inutilisée d'un Prix sera perdue et n'aura aucune valeur monétaire. Les Commanditaires se réservent le droit, à leur seule discrétion, de substituer un prix de valeur égale ou supérieure si un Prix (ou toute partie de celui-ci) ne peut être attribué pour quelque raison que ce soit.
Les Commanditaires n'assument aucune responsabilité pour les Prix perdus, endommagés ou mal acheminés.

6. SÉLECTION DES GAGNANTS.

Cinq (5) Gagnant va être sélectionné comme suit :

1. Vers midi (HE) **le 9 octobre 2026,** à Toronto (Ontario), un tirage au sort sera effectué par le Commanditaire parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la Période du concours. **Cinq (5) participants** seront sélectionnés au hasard parmi

toutes les participations admissibles de participants admissibles afin de gagner un Prix. Les **cinq (5) premiers participants** tirés au sort seront admissibles à gagner le Prix. Lorsqu'une participation est tirée, le Commanditaire vérifiera que la question d'habileté mathématique incluse dans le formulaire de participation du participant sélectionné a été correctement répondue. Si ce n'est pas le cas, cette participation sera disqualifiée et un autre gagnant potentiel sera sélectionné au hasard pour le Prix applicable. Les chances de gagner un Prix dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant la Période du concours. Limite d'un (1) Prix par personne. Avant d'être déclaré Gagnant, chaque participant sélectionné devra répondre correctement, sans aide, à une question d'habileté mathématique qui sera administrée par téléphone ou par écrit.

2. Si, en raison d'une erreur liée au processus de participation, au tirage ou à tout autre aspect du Concours, il y a plus de participants sélectionnés que prévu dans le présent Règlement du concours, un tirage au sort sera effectué parmi tous les réclamants admissibles après la date de clôture du Concours afin d'attribuer le nombre correct de Prix.
3. Le Commanditaire ou son représentant désigné tentera de communiquer avec chaque participant sélectionné par courriel ou par téléphone (en utilisant les renseignements fournis au moment de la participation) dans un délai d'un (1) jour ouvrable suivant le tirage. Si le participant sélectionné ne peut être joint dans le délai indiqué dans le courriel, ou si un avis est retourné comme non livrable, ou si les décharges requises (telles que décrites ci-dessous) ne sont pas retournées dans le délai indiqué, ou si la question d'habileté mathématique n'est pas correctement répondue, le participant sélectionné sera disqualifié (et perdra tous ses droits au Prix) et le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de sélectionner au hasard un autre participant admissible parmi les participations admissibles restantes (auquel cas les dispositions précédentes de la présente section s'appliqueront à ce nouveau participant sélectionné).
4. Chaque gagnant potentiel devra signer et retourner un formulaire de décharge (la « Décharge ») dans le délai spécifié par le Commanditaire, lequel (i) confirme le respect du présent Règlement; (ii) reconnaît l'acceptation du Prix tel qu'attribué; (iii) libère les Entités du concours et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « Bénéficiaires de la décharge ») de toute responsabilité liée à ce Concours, à la participation du participant sélectionné et/ou à l'attribution et à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation du Prix ou de toute partie de celui-ci; et (iv) accepte la publication, la reproduction et/ou toute autre utilisation du nom, de l'adresse, de la voix, des déclarations au sujet du Concours et/ou de la photographie ou autre image du participant sélectionné, sans autre avis ni compensation, dans toute publicité ou annonce effectuée par le Commanditaire de quelque manière que ce soit, y compris imprimée, diffusée ou sur Internet. Si le participant sélectionné ne signe pas et ne retourne pas la Décharge dans le délai spécifié, il sera disqualifié (et perdra tous ses droits au Prix) et le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de sélectionner au hasard un autre participant admissible parmi les participations admissibles restantes (auquel cas les dispositions précédentes de la présente section s'appliqueront à ce nouveau participant sélectionné).
5. **INDEMNISATION PAR LE PARTICIPANT.** En participant au Concours, le participant libère et tient indemnes les Bénéficiaires de la décharge de toute responsabilité pour toute blessure, perte ou dommage de quelque nature que ce soit subi par le participant ou toute autre personne, y compris les blessures corporelles, le décès ou les dommages matériels, résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du Prix, de la participation au Concours, de toute violation du Règlement du concours ou de toute activité liée au Prix. Le participant accepte d'indemniser pleinement les Bénéficiaires de la décharge pour toute réclamation de tiers liée au Concours, sans limitation.
6. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.** Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité pour les participations, avis, réponses, répliques ou toute Décharge perdus, en retard, inintelligibles/illisibles, falsifiés, endommagés, mal acheminés ou incomplets, ni pour toute défaillance informatique, en ligne, logicielle, téléphonique, matérielle ou technique pouvant survenir, y compris, sans s'y limiter, les défaillances pouvant affecter la transmission ou la non-transmission d'une participation. Le Commanditaire n'est pas responsable des renseignements incorrects ou inexacts, qu'ils soient causés par les utilisateurs du site Web ou par tout équipement ou programme associé au Concours ou utilisé dans le cadre de celui-ci, ni de toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans l'administration du Concours. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité pour toute erreur, omission, interruption, suppression, défaut, retard dans l'exploitation ou la transmission, défaillance de ligne de communication, vol ou destruction ou accès non autorisé aux participations ou leur modification. Le Commanditaire n'est pas responsable de tout problème, défaillance ou mauvais fonctionnement technique de tout réseau téléphonique ou ligne, systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs, équipement informatique, logiciels, courriels, lecteurs ou navigateurs, en raison de problèmes techniques ou de congestion du trafic sur Internet, sur tout site Web ou en raison de toute combinaison de ce qui précède. Le Commanditaire n'est pas responsable de toute blessure ou de tout dommage subi par un participant ou par tout ordinateur ou appareil mobile lié à la participation ou résultant du téléchargement de matériel dans le cadre de ce Concours. Le participant assume la responsabilité des blessures causées ou prétendument causées par la participation au Concours ou par l'acceptation, la possession, l'utilisation ou l'impossibilité de recevoir tout Prix. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité dans l'éventualité où le Concours ne pourrait être tenu comme prévu pour quelque raison que ce soit, y compris pour des raisons hors du contrôle du Commanditaire, telles qu'une infection par un virus informatique, des bogues, une manipulation, une intervention non autorisée, une fraude, des défaillances techniques ou une corruption de l'administration, de la sécurité, de l'équité, de l'intégrité ou du bon déroulement de ce Concours, du site Web du Concours et/ou de exclaim.ca.
7. **CONDUITE.** En participant au Concours, chaque participant accepte d'être lié par le Règlement du concours, qui sera affiché sur le site Web du Concours et disponible chez Exclaim!, 849A, rue Bloor Ouest, Toronto (Ontario) M6G 1M3 pendant toute la Période du concours. Le participant accepte en outre d'être lié par les décisions du Commanditaire, lesquelles seront finales et exécutoires à tous égards. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout participant qui est reconnu : (a) en violation du Règlement du concours; (b) comme ayant altéré ou tenté d'altérer le processus de participation ou le fonctionnement du Concours, du site Web du Concours ou de tout site Web exclaim.ca; (c) comme ayant violé les conditions d'utilisation, modalités d'utilisation et/ou règles ou lignes directrices générales de toute propriété ou service exclaim.ca; et/ou (d) comme ayant agi de manière antisportive ou perturbatrice, ou avec l'intention d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne. AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE DE CAUSER DÉLIBÉRÉMENT DES DOMMAGES AU SITE WEB

DU CONCOURS OU À TOUT SITE WEB CONNEXE OU DE COMPROMETTRE LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES. SI UNE TELLE TENTATIVE EST FAITE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES RECOURS ET DES DOMMAGES-INTÉRÊTS DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, DES POURSUITES CRIMINELLES. Le Gagnant et son accompagnateur doivent en tout temps se comporter de façon appropriée lors de la participation au Prix et respecter le Règlement du concours ainsi que toute autre règle ou réglementation en vigueur aux lieux applicables. Le Commanditaire se réserve le droit de retirer de l'emplacement lié au Prix tout Gagnant et son accompagnateur qui enfreignent ces règles et/ou ne se comportent pas de façon appropriée et de disqualifier ce Gagnant et son accompagnateur.

8. **CONFIDENTIALITÉ / UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.** En participant au Concours, le participant : (i) accorde au Commanditaire le droit d'utiliser son nom, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse courriel (« Renseignements personnels ») aux fins de l'administration du Concours, y compris, sans s'y limiter, pour communiquer avec le gagnant et annoncer son nom; (ii) accorde au Commanditaire le droit d'utiliser ses Renseignements personnels à des fins publicitaires et promotionnelles liées au Concours, dans tous les médias connus ou à venir, sans autre compensation, sauf si la loi l'interdit.
9. **RÉSILIATION.** Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de mettre fin au Concours, en tout ou en partie, et/ou de modifier, d'amender ou de suspendre le Concours et/ou le Règlement du concours de quelque manière que ce soit, en tout temps, pour quelque raison que ce soit, sans préavis.
10. **DROIT APPLICABLE.** Ceci constitue le Règlement officiel du Concours. Le Concours est assujetti aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Le Règlement du concours peut être modifié sans préavis afin de se conformer à toute loi fédérale, provinciale ou municipale applicable ou à la politique de toute autre entité ayant compétence sur le Commanditaire. Toute question ou tout litige concernant l'interprétation, la validité, l'application et le caractère exécutoire du Règlement du concours ou les droits et obligations entre le participant et le Commanditaire dans le cadre du Concours seront régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario, y compris les dispositions procédurales, sans égard aux règles de choix de loi ou de conflit de lois qui entraîneraient l'application des lois d'une autre juridiction.
11. **DIVERGENCE LINGUISTIQUE**. En cas de divergence ou d'incohérence entre les modalités du présent Règlement du concours et toute divulgation ou autre déclaration contenue dans tout matériel lié au Concours, y compris, sans s'y limiter, le formulaire de participation, le point de vente, la publicité télévisée, imprimée ou en ligne, les modalités du présent Règlement du concours auront préséance, régiront et feront foi.

CLAYFACE © & TM DC © 2026 Warner Bros. Ent. All Rights Reserved.